

La maltraitance : définition, conséquence, la protection de la jeunesse, pistes d'intervention

Le psychothérapeute qui reçoit une clientèle ayant subi de la maltraitance doit être en mesure d'identifier cette maltraitance, d'en connaître les conséquences, de comprendre le système de la Protection de la jeunesse si son client est suivi par la DPJ ou si son client a souffert de maltraitance durant sa jeunesse. Le psychothérapeute peut aussi être appelé à accompagner des parents qui ont fait subir de la maltraitance à leur enfant et qui ont accepté l'intervention d'un psychothérapeute dans le cadre de leur plan d'intervention avec la Protection de la jeunesse.

Le psychothérapeute appelé à travailler en maltraitance peut être confronté à des problématiques complexes. Souvent plusieurs autres intervenants sont impliqués auprès de leur client et le psychothérapeute doit pouvoir comprendre le rôle de chacun, être en mesure de comprendre ses propres obligations et connaître ses limites personnelles et professionnelles.

Préalables : Pour les psychologues ou étudiants avancés en psychologie qui accompagnent des enfants, adolescents ou adultes ayant subis de la maltraitance ou ayant des parents maltraitants, ou qui sont intéressés à développer leurs connaissances dans ce champ d'intérêt.

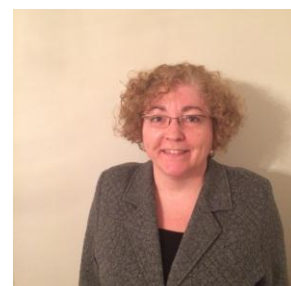
Objectifs

Au terme de l'activité, les participants seront en mesure de :

- Identifier les différents types de maltraitance;
- Identifier les conséquences de la maltraitance;
- Situer son rôle, ses obligations, ses limites dans le cadre légal de la DPJ.

Formateur

Suzanne Rainville est psychologue. Durant plus de 25 années, elle a accompagné les intervenants psychosociaux et les éducateurs de la Protection de la jeunesse et elle a été psychothérapeute auprès d'enfants et d'adolescents ayant subi de la maltraitance. Elle supervise depuis 8 ans des psychothérapeutes pratiquant auprès de cette clientèle.



Lieu

Université de Montréal
Pavillon Marie-Victorin, B-259.
90, Vincent d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9



Édouard-Montpetit

Horaire

10 juin 2016

8 h 30 – Accueil, café servi.

9 h – Début de la formation

12 h à 13 h – Dîner inclus sur place

13 h à 16 h – Suite de la formation

Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour cette journée de formation sont de :

Membres du Consortium d'internat de l'Université de Montréal : 100\$

Autres professionnels : 150\$

Étudiants des cycles supérieurs UdeM : gratuit (dîner non inclus)

Étudiants des cycles supérieurs d'autres universités : 75\$

Le tarif d'inscription comprend :

- La formation.
- Le café du matin et la boîte repas pour le dîner.
- L'attestation de 6 h de formation continue en psychothérapie.
- (Numéro de reconnaissance OPQ : RA01604-16)
- Le reçu

Université de Montréal, Pavillon Marie-Victorin, Clinique universitaire de psychologie
C.P. 6128, succ. Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7
Pour information : 514-343-6111, poste 43237 ou clinique-universitaire@psy.umontreal.ca